DLP 13-7-63 288195

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE : 24 numéros par an

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ (Tél. 5-17)
(COTE-D'OR, DOUBS, HAUTE-SAONE, JURA, SAONE-ET-LOIRE, TERRITOIRE DE BELFORT)
Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux. 21, route de Seurre - BEAUNE.
C. C. P. : DIJON 3.405-19

ABONNEMENT ANNUEL 15 NF

Supplément N° I au Bulletin N° 34 - JUILLET 1963 - 9 JUILLET 1963

VIGNE

MILDIOU : Certains climats du vignoble de Bourgogne - Franche-Comté ont été soumis à de violentes précipitations accompagnées parfois de grêle. Les taches de mildiou se font plus nombreuses sans toutefois présenter un caractère de gravité. Seules les vignes éprouvées par la grêle, les inondations, négligées ou insuffisamment traitées voient leurs récoltes compromises.

Toutes les vignes non traitées suivant la dernière note du 3 Juillet devront être protégées à nouveau avant le I4 Juillet (en prévision des orages classiques des environs du I5 Juillet). Poursuivre le rognage qui éliminera les jeunes pousses toujours sensibles aux attaques de la maladie.

Assurer la protection des jeunes plantes et des vignes grêlées.

OIDIUM : Ajouter un soufre à la bouillie précédente.

COCHYLIS ET EUDEMIS : Le deuxième vol se poursuit. Nous conseillons, aux bouillies précédentes, l'adjonction d'un produit insecticide.

Dans les Hautes Côtes et le département du Jura, repousser ce traitement d'une dizaine de jours.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES DES POMMES ET DES POIRES : Les pluies abondantes ayant lessivé la dernière application, renouveler le traitement.

CARPOCAPSE : Le deuxième vol a débuté. Un traitement est conseillé.

POU DE SAN JOSE : Nous rappelons que ce traitement est obligatoire dans tous les vergers déclarés contaminés.

Les premières larves vont apparaître. Appliquer dès la semaine prochaine un traitement soit à base d'émulsions huileuses de parathion, à raison de 25 grammes de matière active par hectolitre d'eau, ou d'huile blanche (I litre) plus D.D.T., à raison de I00 grammes de matière active par hectolitre de bouillie.

Ce traitement sera à renouveler dans les I5 jours qui suivront.

MAIS

PYRALE DU MAIS : Le vol des papillons en cage d'élevage s'est accentué.

Si des pontes sont observées dans les cultures, un traitement est conseillé en poudrage ou pulvérisation de D.D.T., parathion ou méthyl parathion.

Les produits devront être de préférence déposés dans les cornets (points d'insertion des feuilles sur la tige).

p20

Ces pontes, d'un blanc brillant, sont déposées par plaques surtout à la face inférieure des feuilles le long des nervures.

CULTURES MARAICHERES

MILDIOU DE L'OIGNON : Il est recommandé de renouveler la protection des parcelles ne devant pas être récoltées dans l'immédiat.

SEPTORIOSE DU CELERI : Des risques de contamination sont à craindre. Effectuer un traitement, et renouveler celui-ci après une pluie ou un arrosage, avec un produit cuprique ou à base de manèbe ou d'oxyquinoléate de cuivre.

MILDIOU DE LA TOMATE : Surveiller attentivement les cultures et traiter dès l'apparition de la maladie, avec l'un des produits conseillés contre le mildiou de la pomme de terre, dans la liste adressée.

TEIGNE DU POIREAU : Effectuer une pulvérisation à base de parathion ou de D.D.T., dès l'apparition des premiers dégâts.

Il est recommandé de mouiller abondamment le feuillage.

MELONS ET CORNICHONS

ANTHRACNOSE ET OIDIUM : Pour prévenir les attaques de ces maladies, effectuer un traitement mixte en employant un produit organique de synthèse auquel on ajoutera une substance active contre l'oïdium (soufre ou dinitrophénylcrotonate).

MILDIOU DE LA POMME DE TERRE : Se reporter à la note du 3 Juillet dernier.

Les Ingénieurs - Contrôleurs chargés des Avertissements Agricoles.-

Le Directeur de la Station :
H. SOULIE.-

Imprimerie de la Station de Bourgogne - Franche-Comté
Le Directeur-Gérant : L. BOUYX.-